



COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : contact@college-st-regis.fr

Le Puy-en-Velay, le 02 Mai 2022

Madame, Monsieur,

L'épreuve orale des Parcours Educatifs comptant pour l'obtention du Diplôme National du Brevet 2022 aura lieu dans notre établissement le lundi 09 Mai de 13h00 à 17h00 et le mardi 10 Mai de 13h00 à 17h00.

Afin de faciliter le passage de tous nos élèves devant les jurys, deux groupes sont constitués pour l'après – midi du lundi 09 Mai et l'après-midi du mardi 10 Mai 2022 :

- le premier groupe composé des élèves des classes de 3^{ème} 13 et 3^{ème} 15 est convoqué pour la demi - journée du lundi 09 Mai de 13h00 à 17h00 ;

- le deuxième groupe composé des élèves des classes de 3^{ème} 14 et 3^{ème} 16 est convoqué pour la demi - journée du mardi 10 Mai de 13h00 à 17h00.

En fonction de l'horaire et du jour indiqué sur la convocation qui a été donnée à chaque candidat avec cette circulaire d'information, chaque élève doit obligatoirement être présent dans l'établissement toute la demi-journée qui correspond à l'horaire de passage devant le jury.

Nous laissons la possibilité aux élèves, avec l'accord des parents :

de quitter l'établissement à 12h00 le lundi 09 Mai pour les élèves des classes de 3^{ème} 14 et 3^{ème} 16 .

de quitter l'établissement à 12h00 le mardi 10 Mai pour les élèves des classes de 3^{ème} 13 et 3^{ème} 15 .

Veuillez indiquer svp sur le coupon-réponse ci – dessous, si vous souhaitez que votre enfant :

– Sorte de l'établissement à 12h00 le lundi 09 Mai (pour les élèves qui passent l'oral le mardi 10 Mai entre 13h00 et 17h00) : Les élèves des classes de 3^{ème} 14 et 3^{ème} 16 sont concernés.

– Sorte de l'établissement à 12h00 le mardi 10 Mai (pour les élèves qui passent l'oral le lundi 09 Mai entre 13h00 et 17h00) : Les élèves des classes de 3^{ème} 13 et 3^{ème} 15 sont concernés

– reste dans l'établissement de 13h00 à 17h00 pour les demi - journées du lundi 09 Mai et du mardi 10 Mai ,

Ces renseignements sont à remettre au professeur principal **impérativement le jeudi 05 Mai 2022.**

Avec nos cordiales salutations,

L'équipe de direction du Collège

COUPON - REPONSE à remettre au professeur principal **impérativement le jeudi 05 Mai 2022**

Madame/Monsieur.....donnons autorisation à notre enfant, élève en classe de

de sortir de l'établissement :

- Le lundi 09 Mai à 12h00 * (pour les élèves des classes de 3e14 et 3e16)
 - Le mardi 10 Mai à 12h00 * (pour les élèves des classes de 3e13 et 3e15)
 - Prends le repas au self de l'établissement ce jour-là
 - Ne donnons pas l'autorisation de sortie à 12h00 le lundi 09 Mai ou le mardi 10 Mai *
 - Sorte à 16h10 après avoir passé l'épreuve orale du lundi 09 Mai ou du mardi 10 Mai
- (* cocher la proposition souhaitée)

A....., Le.....
Signature(s) obligatoire des parents ou du responsable légal